

qu'il faut apporter à la situation économique des cultivateurs d'autres rajustements vers la hausse. Sous le régime actuel, je le répète, ces rajustements se poursuivent. Au cours de la dernière session, alors que nous étions saisis d'un projet de modification tendant à accroître le capital de prêts de la Société du crédit agricole, un membre du P.S.D., parti qui s'appelle maintenant le Nouveau parti démocratique, a dit craindre que les cultivateurs tentent de se frayer un chemin vers la prospérité à coups d'emprunts. Je suis d'accord là-dessus. C'est précisément le principal objectif de la mesure qu'annonce la résolution à l'étude: donner aux cultivateurs plus d'occasions d'emprunter pour rendre l'économie agricole plus prospère. D'autres orateurs ont signalé qu'il importe d'assurer un crédit agricole suffisant dans le contexte de l'agriculture moderne. En prêtant, cette année financière, 80 millions de dollars en vertu d'un programme comportant le remboursement à longue échéance, le gouvernement admet le fait, par l'intermédiaire de sa Société du crédit agricole. Quand on l'emploie à bon escient, le crédit est un moyen essentiel d'obtenir et d'utiliser les ressources productives du cultivateur, soit la terre, la main-d'œuvre et l'équipement. Le prêt consenti aux cultivateurs, après une étude attentive, du point de vue individuel, de tous les éléments que comportent les divers travaux qu'il exécute, ne devrait pas être uniquement considéré comme une dette. Le prêt, en réalité, peut se regarder comme l'indice d'une bonne administration agricole, si son importance et les conditions de remboursement correspondent au «potentiel» de l'entreprise et de son exploitant, et s'il sert à augmenter la production agricole en mettant en valeur une superficie plus étendue, en donnant une plus grande efficacité à l'entreprise, ou en améliorant les conditions d'existence dans la ferme en question. Ainsi que l'a exprimé un cultivateur, monsieur le président, l'agriculture mécanisée de nos jours exige une puissance mécanique et une puissance d'emprunt. C'est la raison pour laquelle nous accueillons avec plaisir cette nouvelle initiative qui doit permettre au cultivateur de faire face aux besoins de cette puissance d'emprunt agricole.

J'ai déjà parlé tout à l'heure, monsieur le président, du dernier rapport de la Société du crédit agricole. Il s'agit là d'un exposé bien documenté et j'espère que tout député en prendra connaissance avec attention. Je voudrais que tous les cultivateurs canadiens puissent le lire. En parlant de ce rapport annuel, je tiens à rendre un hommage particulier au brigadier Rutherford, qui a beaucoup contribué au bon fonctionnement actuel de la Société. Le brigadier Rutherford prend sa retraite en tant que directeur actif de la Société,

[M. Pascoe.]

mais nous sommes tous heureux de constater qu'il continuera à y collaborer en tant que conseiller. Je voudrais, si on me le permet, consigner au compte rendu ce bref passage du rapport qui a trait au service du brigadier Rutherford:

Le brigadier Rutherford a fait bénéficier la Société des qualités uniques qui l'ont caractérisé tout au long de sa carrière distinguée au service de l'État, d'abord en tant que militaire au cours des deux guerres mondiales, puis à titre de fonctionnaire supérieur du ministère des Affaires des anciens combattants. C'est à ce titre, soit en tant que directeur de l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, qu'il a pris, de 1947 à 1959, l'initiative de recourir à des services consultatifs dans l'application du crédit agricole et qu'il a démontré comment pareil service pouvait favoriser l'emploi productif du crédit. Au cours des deux ans et demi qu'il a été président de la Société, il a organisé sa structure administrative, le recrutement et la formation du personnel, ainsi que l'établissement des méthodes qui ont permis à la nouvelle institution de s'occuper d'un volume de prêts sans précédent. En préconisant l'emploi du crédit en tant qu'agent actif devant permettre les réadaptations si nécessaires à l'industrie agricole, il aura exercé une influence toujours plus importante sur toute l'économie canadienne.

Si je suis satisfait, monsieur le président, de consigner ce paragraphe au compte rendu, c'est que je crois que nous sommes tous d'accord sur l'extrême valeur des services du brigadier Rutherford dans l'établissement de cette Société du crédit agricole. Je suis sûr que nous sommes tous heureux qu'il veuille bien continuer à nous prêter ses services à titre consultatif.

Le ministre a dit que l'augmentation des possibilités de crédit agricole qu'on propose doit rentrer dans le cadre de la politique agricole à long terme du gouvernement. A la suite des entretiens que j'ai eus avec des cultivateurs, je sais que ceux-ci commencent à reconnaître que notre programme agricole prend forme et obtient des résultats très précis.

La loi sur la stabilisation des prix, qui protège les cultivateurs contre une baisse soudaine et radicale des prix des denrées agricoles, fait partie d'un programme d'ensemble relatif au crédit, en prévoyant l'assurance raisonnable du revenu en espèces qui doit servir à rembourser le prêt. Le coût net du soutien des prix des produits agricoles, ces quatre dernières années, se monte à \$148,124,000.

Il y a, en outre, le programme d'assurance-récolte, qu'Ottawa a offert au gouvernement provincial comme autre moyen de protéger son revenu. L'assurance-récolte s'intègre également dans le programme d'ensemble du crédit agricole. Je suis heureux de voir que le gouvernement de la Saskatchewan suit l'exemple posé par la province de Manitoba et commence à collaborer, à cet égard, avec le gouvernement fédéral.